

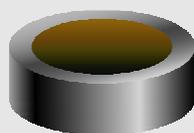


Communauté de Communes de la VALLEE de l'ECHELLE

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement non collectif*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2015  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE.....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	ACTIVITES DU SERVICE.....	4
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>5</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	7
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	7
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>8</b>
■	TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	8
■	DETAIL DES NON CONFORMES.....	8
■	ACTIVITE DU SPANC DEPUIS SA CREATION .....	9
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>10</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	10
■	ETAT DE LA DETTE.....	10
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	10

## ■ **Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif**

### ■ **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE**

La Communauté de Communes de la VALLEE de l'ECHELLE regroupe les communes de BOUEX, DIGNAC, DIRAC, GARAT, SERS, TORSAC et VOUZAN.

### ■ **ESTIMATION DU NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET DE LA POPULATION DESSERVIE**

Environ 2900 installations desservant 6500 habitants.

### ■ **PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE**

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

### ■ **CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE**

Le service est exploité en régie.

## ■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		nombre de points	points obtenus
A. – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans ;	30	30
➔	+ 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations ;	30	30
B. – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

## ■ ACTIVITES DU SERVICE

Prestation	2014	2015	Variation
Contrôle de conception installation nouvelle	43	83	+93,02 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	34	45	+32,35 %
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	456	255	-44,08 %
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	32	31	-3,13 %
Avis sur certificat d'urbanisme	61	82	+34,43 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/10/2010	Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2011

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

# Communauté de Communes de la VALLEE de l'ECHELLE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2015

tarif domestique de la communauté de communes

## TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Evolution du tarif de l'assainissement non collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
Prestations HT	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien [€/an]	20,00	20,00	0,00 %
	Diagnostic à la demande des propriétaires	50,00	50,00	0,00 %
	Contrôle conception réalisation installation nouvelle [€/unité]	155,00	155,00	0,00 %

## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Total recettes liées à la facturation des abonnés	26 361,60 €	31 762,57 €	+20,49 %
dont			
Contrôle de conception installation nouvelle	2 480,00 €	4 805,00 €	+93,75 %
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle		0,00 €	
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	23 881,60 €	26 957,57 €	+12,88 %
Autres recettes			
Subvention agence de l'eau	19 238,00 €	15 758,00 €	
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	850,00 €	1 300,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>46 449,60 €</b>	<b>48 820,57 €</b>	

## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation
Rémunération du prestataire	24 369,97 €		

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### ■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014	2015	Variation
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	270	252	
nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2335	2385	
nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2605	2637	+0.88 %
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	2822	2836	+0,50 %
Taux de conformité [%]	92,3 %	93,0 %	

### ■ DETAIL DES NON CONFORMES

Dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien,	2014	2015	Variation
nombre d'installations présentant des défauts nécessitant une réhabilitation sous 1 an en cas de vente	991	980	
nombre d'installations présentant des défauts et un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement avec la nécessité d'une réhabilitation sous 4 ans	200	182	
nombre de cas nécessitant une réhabilitation dans les meilleurs délais pour absence d'installations	17	17	
nombre d'installations présentant des défauts sans enjeu auquel est ajouté le nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1208	1179	-2,40%
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	2822	2836	0,50%
Taux de non conformité [%]	42,8%	41,6%	

■ **ACTIVITE DU SPANC DEPUIS SA CREATION**

Tableau optionnel	2014	2015	Variation
nombre total d'installations contrôlées conformes depuis la création du service	735	781	6,26%
nombre total d'installations contrôlés depuis la mise en place du service	2822	2836	0,50%
Taux de conformité strict [%]	26%	28%	

## ■ **Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif**

### ■ **TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE**

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2015.

### ■ **ETAT DE LA DETTE**

Pas de dettes.

### ■ **AMORTISSEMENTS REALISES**

	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	416,04 €	421,00 €